

COURSE PAR ÉTAPES SUR DEUX JOURS

Deux épreuves: «Toutes catégories» &

« 4 et 5ème catégories »

Organisé sous l'égide de

FSGT

Maillots distinctifs:
Leader TC
Meilleur grimpeur TC
1er S3
1er Jeune
Leader épreuve
&
Meilleur grimpeur
« 4 et 5ème catégories »

Course par équipes de 5 coureurs maximum Course limitée à 100 coureurs par épreuve.

Ouvert à toutes les fédérations* à partir de S1UFOLEP & D1 FFC *Equivalence de catégories: S1 FSGT → D1 FFC





Caux La Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine (CVS) est née le 1er janvier 2008, de la fusion entre quatre collectivités : les communautés de communes du canton de Bolbec, Caudebec-en-Caux/Brotonne, dePort-Jérôme, puis en 2017, une partie de la communauté de communes de Coeur

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Elle réunit actuellement 50 communes et près de 80 000 habitants. CAUX VALLÉE DE SEINE Son territoire, d'une superficie de 575 km², se répartit autour d'une zone urbaine et industrielle, située le long de la vallée du Commerce, et d'une zone plus rurale et touristique autour de Caudebec-en-Caux.

> La CVS est la 1ère intercommunalité du département par le nombre de ses communes (la 11e en France) et la 3e par la population et sa richesse fiscale, derrière les Communautés d'agglomération du Havre et de Rouen. Elle se positionne ainsi comme un pôle d'équilibre entre Le Havre et Rouen, sur l'axe Seine en plein développement.



Samedi 22 juin Nointot 1ère étape:

TC 15 tours soit 91 kms Départ à 15h00

S4,S5 9 tours soit 54 kms Départ à 13h30



Dimanche 23 juin matin Caudebec en Caux (Rives en Seine) 2ème étape:

CLM par équipes de 20 kms 1er départ à 8h30 Départ toutes les minutes



Caudebec en Caux Etape 2





Dimanche 23 juin après midi Saint Nicolas de la Haie 3ème étape:

TC 10 tours soit 81 kms Départ à 14h00

S4 et S5 8 tours soit 65 kms Départ à 14h03

Samedi 22 et dimanche 23 juin 2019





Détails d'organisation :

Le tour de la Vallée de Seine (TVS) est une épreuve par étapes se déroulant le 22 et 23 juin 2019.

Le Tour de la Vallée de Seine est une épreuve organisée conjointement par le VC Nointot et le CS Gravenchon.

<u>L'épreuve se déroule en 3 étapes</u> et se dispute sur trois communes : Le samedi 22 juin 2019 épreuve à Nointot en circuit, le dimanche 23 juin 2019 matin CLM par équipes à Caudebec en Caux (Rives en Seine) et le dimanche 23 juin 2019 après midi épreuve finale sur le circuit de saint Nicolas de la Haie.

(Circuits et horaires en annexe)

Les différents classements s'effectueront à l'addition de temps.

Lors de l'épreuve CLM par équipes, le temps est retenu sur le 3^{ème} concurrent. Un système de temps compensé sera mise en place pour réguler les écarts de temps sur cette épreuve avec un temps de mis hors délai fixé à 20% du temps de l'équipe victorieuse.

Afin de garantir une sécurité optimale lors des épreuves, les coureurs lâchés pourront être classés avec un forfait de temps au-delà d'un tour de retard sur le vainqueur.

Ouvert aux équipes de 5 coureurs (minimum autorisé 3 coureurs, mixité de clubs possible), il est organisé sous l'égide de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail).

Un même club ne peut engager qu'une seule équipe par épreuve.

Chaque étape se court sous la forme de deux épreuves distinctes. L'une est ouverte aux seniors S4 et S5 FSGT, l'autre aux coureurs S1, S2 et S3 FSGT.

Dans la composition de son équipe, le club peut mixer les catégories (ex : coureur S4 FSGT ou UFOLEP, D4 FFC intégrant une équipe toutes catégories).

Les équipes seront classées en fonction de la catégorie de leur meilleur élément.

L'épreuve est ouverte aux coureurs des autres fédérations à partir des D1 FFC ET S1 UFOLEP .La correspondance de catégories se faisant ainsi : D1 FFC= S1/S2 UFOLEP=S2 FSGT et ainsi de suite de façon décroissante.



<u>Chaque épreuve est limitée à 100 coureurs</u>. Il n'y aura pas d'engagement pour la seule épreuve du dimanche. Pour être classé et autorisé à courir jusqu'à la dernière étape, chaque coureur devra avoir participé aux deux étapes précédentes.

Avant chaque épreuve en circuit, une réunion rassemblera les directeurs sportifs à proximité du lieu de retrait des dossards et émargement des inscrits. Lors de cette réunion, les clubs recevront les instructions des organisateurs et de la direction de course.

La sécurité de l'épreuve sera assurée par une escorte motocycliste et des signal

Un dépannage neutre sera mis en œuvre avec l'aide des équipes participantes.

Le tarif des engagements pour l'épreuve par étapes est le suivant :

Pour une équipe FSGT 75€.

Pour une équipe mixte FSGT et FFC/UFOLEP 90€.

Pour une équipe FFC ou UFOLEP 100€.

Les différents maillots.

Pour l'épreuve toutes catégories : leader, meilleur grimpeur, 1 er S3 et meilleur jeune.

Pour l'épreuve S4/S5 : leader et meilleur grimpeur.

Les récompenses sur les différentes épreuves.

Première étape à Nointot (Epreuves en circuit) 22/06/2019. Coupe et gerbe au $1^{\rm er}$ TC, $1^{\rm er}$ S3, meilleur jeune et meilleur grimpeur. Coupe et gerbe au $1^{\rm er}$ S4 et meilleur grimpeur.

Deuxième étape à Caudebec en Caux (Contre la Montre par équipes) 23/06/2019 matin. Trophée à la 1^{ere} équipe de l'épreuve TC et 1^{ere} équipe de l'épreuve S4/S5.

Troisième étape à Saint Nicolas de la Haie (Epreuves en circuit) 23/06/2019 après midi. Coupe et gerbe au 1^{er} de l'épreuve TC et 1^{er} de l'épreuve S4/S5.

Les remises protocolaires de maillots de leader auront lieu le samedi soir à Nointot, le dimanche avant le départ à Saint Nicolas de la Haie le dimanche après midi. La remise des récompenses et proclamation des résultats aura lieu le dimanche soir au Foyer des sports de Notre Dame de Gravenchon.

Récompenses protocolaires du classement général du TVS.

Coupe et gerbe au vainqueur du classement général TC, au 1^{er} S3, au 1^{er} jeune, grimpeur de l'épreuve TC.

Coupe et gerbe au vainqueur S4/S5 et meilleur grimpeur de l'épreuve S4/S5.







L'organisation a noué plusieurs partenariats avec des établissements hôteliers proches des d'épreuves pour les équipes extérieures :



Hôtel Relais d'Etretat : 1113 Avenue du Maréchal Joffre, 76210 Bolbec

Téléphone: 02 35 31 88 89

L'Hôtel de la Seine: Plaine de la Boissière CD 982, 76170 La Frenaye

Téléphone: 02 35 39 42 00



L'engagement des équipes ne sera ferme et définitive qu'après la validation des engagements et éventuellement la réservation et paiement des repas auprès de l'organisateur. Règlement à l'ordre du « CS Gravenchon section cyclisme ».

Lorsque votre inscription sera validée vous recevrez un dossier individualisé avec les renseignements horaires et pratiques.

La fiche d'inscription ci jointe est à renvoyer avant le 11 juin 2019.

par courrier à Hervé REMY, 5 rue du Genetais ,76330 Petiville. ou par mail à remy.herve@wanadoo.fr





FICHE D'INSCRIPTION TVS 2019

CLUB:

Personne à contacter :

N° de tel : Adresse Mail :

Composition équipe toutes catégories

	Nom	Prénom	Catégorie (préciser la féderation)	N° de licence
1				
2	M3 100	12		
3	10 9 90	600		
4	100			
5				
DS	40			

Composition équipe 4/5 ème catégories

-		Nom		Prénom	Catégorie (préciser la fédération)	N° de licence
	1		180			
1	2	.0				
	3		1			
	4	10.1	1300	0		
	5	200	1 1000			
	DS					